



## **Communiqué de presse**

Jeudi 2 septembre 2021

# **Déclaration du Conseil de Paris en solidarité avec le peuple afghan et pour un accueil digne des personnes menacées**

Le 15 août 2021, les talibans sont revenus au pouvoir, renversant le gouvernement de la République islamique d'Afghanistan instaurée en 2004. L'arrivée au pouvoir des talibans intervient au moment du départ de toutes les forces de l'opération *Resolute Support* le 31 août 2021.

Les talibans ont contrôlé l'Afghanistan de 1995 à 2001, imposant un régime qui confisquait au peuple afghan ses libertés et ses droits. Les femmes, particulièrement victimes du régime, étaient exclues de l'espace public et privées d'éducation. Des minorités étaient persécutées. Le régime prohibait les arts, le sport, certaines activités économiques, l'information libre, la liberté de conscience, toute expression politique et sociale qui ne correspond pas à l'idéologie du régime et tout principe démocratique. Le patrimoine historique de l'Afghanistan était détruit à l'image des millénaires Bouddhas de Bamiyan dynamités en mars 2001.

Désormais, les craintes sont grandes que le retour des talibans au pouvoir s'accompagne d'une égale privation des droits fondamentaux pour le peuple afghan.

L'État français a organisé l'évacuation de familles afghanes qui auraient pu être menacées de représailles par les talibans pour avoir collaboré avec la France ou en raison de leurs activités militantes et en faveur de la liberté et des droits humains. La Ville de Paris a accompagné la mise sous protection des Afghans évacués en participant à leur accueil.

L'arrivée de demandeurs d'asile en provenance d'Afghanistan est antérieure à la crise d'août 2021. Il constitue en effet le premier pays d'origine des demandeurs d'asile en France avec environ 10 000 demandes annuelles déposées depuis 2018.

Paris accueille également sur son territoire des ressortissants afghans qui ont déposé une demande d'asile dans le pays de l'Union européenne par lequel ils sont arrivés dans l'UE, comme le stipule le règlement communautaire. Or, les exilés afghans qui n'ont pu bénéficier d'une protection internationale se retrouvent dans des situations de grande précarité et d'errance à Paris comme dans d'autres collectivités.

Par ailleurs, en France et plus largement en Europe, les villes se sont mobilisées en soutien à l'accueil des réfugiés. Elles ont développé une approche défendant la dignité humaine de ces populations fuyant des pays où elles pouvaient se voir menacées, depuis l'accueil sur leur territoire jusqu'à l'intégration.

Dans ce contexte, les associations et structures sociales et solidaires jouent un rôle essentiel dans l'accueil et l'accompagnement des réfugiés. Dès l'arrivée de ceux-ci, les associations interviennent, souvent dans l'urgence, pour expliquer les démarches administratives, proposer des hébergements, subvenir aux besoins fondamentaux, favoriser l'apprentissage du français et travailler à l'insertion professionnelle.

L'obtention du statut de réfugié protège les personnes migrantes venant d'un pays en conflit tel que l'Afghanistan et leur permet l'accès aux droits tels que celui d'être affilié au régime de la Sécurité sociale et d'avoir librement accès au marché du travail.

Enfin, le gouvernement français a annoncé que les ressortissants afghans qui n'ont pas obtenu le statut de réfugié ne seraient plus expulsés vers l'Afghanistan où ils seraient susceptibles d'être en danger.

C'est pourquoi, nous, membres du Conseil de Paris, issus du groupe Paris en Commun, du groupe Communiste et Citoyen, du groupe Écologiste de Paris, du groupe Génération.s, du groupe Indépendants et Progressistes, du groupe Modem, Démocrates et Écologistes :

- Affirmons que la Ville de Paris poursuivra sa mobilisation et son soutien logistique et financier auprès des associations et structures relais qui contribuent à l'accueil des réfugiés afghans dans des conditions dignes ;

- Appelons à ce que la France et les pays de l'Union européenne, à l'aune de la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvent les ressortissants afghans, travaillent conjointement à accueillir ceux-ci en toute sécurité, après leur départ et à ce que l'Etat poursuive l'étude au cas par cas des demandes d'asile, afin de trouver des solutions pérennes et adaptées, y compris pour ceux ayant été déboutés ces dernières années, au regard des risques encourus en cas de retour en Afghanistan ;
- Travaillons conjointement avec l'Etat et les autres collectivités françaises à l'identification de solutions pour une mise à l'abri pérennes des personnes réfugiées.

Contact presse : Solène Bures - 01.42.76.49.61 - [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr)